30e Année - N° 3564. Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 19 Février 1938

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

HARMONIE

Le numéro du 12 février de *Sisteron-Journal* consacre deux à propos à la musique. Ils sont fort différents mais chacun de qualité. Les pertinentes réflexions, les excellents conseils de Henriette Bontoux méritent louanges. Des compliments doivent aller aussi, à l'alerte chronique rimée de André Terrat, possédant joli brin de talent à dire, sans malice, des vérités bonnes à méditer. Il a des inversions de mots qui deviennent des trouvailles, à la chute de tous ses quatrains.

Quant au sentiment de Henriette Bontoux, sur « Musique et Littérature, arts inséparables », je le partage en entier. C'est une aimable invitation à l'harmonie par une élévation d'âmes ; par suite une nécessité de l'heure.

Oui, l'artiste a, plus que jamais sa mission. Hélas ! notre temps loin de le favoriser, l'accable et même le renie. On nait artiste par la singulière faveur d'une mystérieuse fée, ce signe apparait maintenant fatal. Toutefois l'appel demeure irrésistible, ou subit une sorte d'envoûtement qui vous jette dans les pires inquiétudes. On finit le plus souvent, par être heureux en soi, dans l'écrasement du malheur.

Les artistes, ceux que l'ambition, les circonstances et surtout la réclame ne servent pas, restent condamnés à l'état de parias. Les artistes, les vrais sont affligés de la tare la plus néfaste du siècle, celle de n'avoir pas la bosse du commerce, de ne savoir ou pouvoir monnayer leur talent.

Finie pour eux l'époque des attentions d'en haut, à moins qu'ils ne s'octroient l'apppui de ces messieurs, experts à jouer avec l'échelle mobile, comme le dit Terrat.

De plus, le véritable artiste garde sa fierté dans l'auréole de sa glorieuse misère ; il ne sait pas ramper lui que la destinée oblige à monter, à fréquenter le monde des nobles aspirations, à s'évader d'un milieu qui ne le comprend pas, qu'il ne comprend pas lui-même.

Sur un point, seulement, des réserves s'imposent, notre indulgente apotre des arts, ne me fera point grief de lui observer que si l'on peut former des exécutants, les artistes se forment d'eux-mêmes à la mesure de leurs dons et de leur personnalité. Pour tout le reste, pleinement d'accord, avec toutefois la mise en garde contre les difficultés, les désespérances auxquelles se vouent la plupart des engagés à tort dans cette carrière. Il n'y a plus guère de part pour l'intelligence dans l'ordre ou plutôt le désordre nouveau.

De grands poètes, de remarquables musiciens meurent toujours à l'hôpital, quite après leur trépas à leur dresser un monument de repentante admiration.

Les artistes, les vrais, ne peuvent se syndiquer, s'embrigader, ils œuvrent dans l'isolement. Ils n'ont aucun droit d'être nourris, avec une carte de bras croisés, maintenant diplôme à la paresse légalisée, en de trop nombreux cas.

C'est pourquoi les parents réfléchiront sept fois avant de lancer leurs enfants vers les carrières libérales. Il n'est plus vrai, sauf exception de réussite, que l'instruction sert à quelque chose.

Par contre il demeure certain que la culture satisfait celui qui s'y consacre, mais pour son contentement personnel.

Les plus illustres des gens de lettres payèrent le dur tribut leur vocation.

Je vais quelquefois, après avoir salué à Sceaux les félibres dressés sur leurs socles fleuris par notre ami, le savant majoral Joseph Loubet, à la Vallée des Loups, proche de Chatenay, où l'on fait naitre, à tort, Voltaire. C'est un pélerinage à la demeure, lors dans la solitude des bois, de Chateaubriand. La vieille maison raconte que l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, le diplomate de haut renom, dut la mettre en loterie pour s'assurer une fin bien précaire. Il se trouva peu d'amis pour l'aider.

Je passe parfois, en plein Paris, dans cette rue de La Ville-L'Evêque, où Lamartine chargé d'ans, rédigeait, dans un très modeste appartement ses « Entretiens sur la Litterature », pour se vêtir décemment et manger honnêtement.

C'est là qu'il reçut le jeune Frédéric Mistral, et c'est par la grâce d'un « Entretien » sur *Mireille*, que lou Mestre entra dans sa gloire première.

Faut-il évoquer le martyre d'un Hector Berlioz, d'un François Millet, d'un Daumier, dont les œuvres enrichissent tant de personnes ?

A cela, peut-être répondrez-vous que les conditions changent, qu'il faut s'adapter à son temps, commercialiser la production intellectuelle comme les autres, qu'il y a des écrivains, des musiciens ingénieux à se faire vendre, sinon à se vendre ! sont-ce là des artistes ? des valeurs ? Plaignez celui que distingua le génie pour sa calamité ;

Certes, si les très généreuses pensées de Henriette Bontoux se comprenaient dans l'équipement social ; (nous le souhaiterions de tout cœur) nous irions vers cette harmonie en tout et pour tous.

Elle nous enseigne avec raison que musique et mathématique vont de pair, tous les arts s'entrepénètrent Mon ami regretté, Emile Chizat, grand compositeur, méconnu malgré sa période de succès mérités, ne parlait qu'harmonie. Il a donné un savant ouvrage sur les relations de la musique et de la carte céleste ; démontrant les rapports entre les accords et les systèmes stellaires, un autre sur la concordance des sons et des couleurs, etc.. Mais c'est question à traiter un jour prochain.

Suffisons-nous de signaler le sort actuel des artistes : Comme jadis sparte, notre République bannit les philosophes.

Emile ROUX-PARASSAC.

Union Mutuelle des Femmes de Sisteron

L'assemblée générale de la société de Secours Mutuels des Dames de Sisteron a eu lieu dimanche dernier sous la présidence de Madame Massot-Devèze.

Une assistance féminine nombreuse se pressait dans la grande salle de la mairie écoutant avec attention l'intéressant exposé de la présidente relatif au fonctionnement de la société et à l'extension des divers services mutualistes. Il ressort de cet exposé que la situation morale et financière de la Société est des plus satisfaisantes. Elle compte actuellement en effet 135 membres actifs et 103 membres honoraires et possède un capital social de 35.000 francs.

Au cours de l'année 1937, elle a payé environ 500 journées de maladie et 4 indemnités de maternité, soit une somme totale de 2.500 frs. L'indemnité journalière de maladie est de 5 francs. Grâce à son adhésion à la Caisse interdépartementale de réassurance mutualiste, elle couvre également les risques de longue maladie et d'invalidité prématurée.

En raison de sa situation financière prospère, la société a créé 4 pensions de retraite dont bénéficient ses membres les plus agées. Dans peu d'années, tous les membres de la société jouiront d'une retraite, grâce à son affiliation à la Caisse Autonome Mutualiste interdépartementale des Alpes-Maritimes.

Enfin les inscriptions à la caisse chirurgicale atteignent à ce jour le nombre de 239.

Au cours de l'année 1937, cinq membres de la société ont été opérées, et la caisse leur a payé la somme globale de 4845 frs. 65. Or les cotisations versées par la totalité des sociétaires ne s'élèvent qu'à 3193 frs. 75. Ces chiffres se passent de tout commentaire et démontrent éloquemment l'avantage considérable que les sociétés de secours mutuels des Basses-Alpes retirent de leur affiliation à la caisse chirurgicale mutualiste de Nice.

La présidente fait connaitre à l'assemblée que, vu l'excellente situation financière de la société, le Conseil, dans le but d'encourager la natalité et d'aider les mères de famille, a décidé de relever le taux de l'indemnité de maternité qui sera désormais porté à 100 francs par naissance. Cette nouvelle est très favorablement accueillie par l'assistance.

Toutes ces heureuses extensions des services mutualistes permettent aux membres de la société de bénéficier d'avantages égaux et parfois supérieurs à ceux des assurances sociales. Elles font honneur à l'esprit d'initiative et de progrès des Dames de Sisteron.

L'assemblée vote ensuite l'admission de six nouvelles adhérentes.

Au cours de la séance, M. Lieutier vice-président de la société de secours mutuels des hommes, vint apporter à l'Union mutuelle des Dames, le cordial salut de sa société, en même temps que les excuses et les regrets de MM. Donzion, président, et Paret, maire, vice-président qui, retenus par des engagements antérieurs n'avaient pu assister à la réunion.

Monuments Historisques et sites pittoresques des Basses-Alpes

Le préfet des Basses-Alpes rappelle l'interdiction formelle de l'affichage sur les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, ainsi que dans les sites pittoresques ou sur les monuments naturels classés.

Les auteurs des infractions à cette règlementation et leurs complices sont, aux termes de l'articles II de la loi du 30 octobre 1935, frappés d'une amende de 50 à 1000 francs, sans préjudice de la saisie ou de la suppression immédiate à leurs frais ou par leurs soins, des affiches interdites. En cas de récidive, l'amende peut-être portée à 5.000 francs.

En vue de prévenir des contraventions qui pourraient être commises de bonne foi, il est publié ci-après la liste des monuments et des sites des Basses-Alpes ayant fait l'objet à ce jour d'une mesure de classement ou d'inscription à l'inventaire supplémentaire.

Monuments historiques

Allos : Eglise Notre-Dame de Valvert ;
Annot : Croix couverte près de la route nationale 208 avec une bande de 1 mètre de largeur à l'entour ;
Barcelonnette : Tour de l'Horloge, dite «Tour Cardinalis» ;
Bayons : Eglise ;
Castellane : Tour de l'Horloge ; Tour pentagonale du XIVe siècle ;
Céreste : Pont romain sur le ravin de l'Encréme ; Chapelle de Carluc
Colmars : Enceinte fortifiée de la Ville, y compris les portes de France et de Savoie et les forts de France et de Savoie ;
Digne : Cathédrale ; Eglise Notre-Dame du Bourg (ancienne cathédrale) ;
Entrevaux : ensemble des fortifications et citadelle (Porte principale à Pont-Levis et pont formant l'entrée de la ville) ;
Faucon-du-Caire : Tour de l'église ;
Forcalquier : Eglise Notre-Dame du Bourguet et Fontaine St-Michel ;
Ganagobie : Porte de l'Eglise ; restes du cloitre Roman ;
Gréoux-les-Bains : Château des Templiers ;
Jausiers : Eglise ;
Mane : Chapelle Notre-Dame de Sanlegon ;
Manosque : Clocher de l'Eglise St-Sauveur ; Porte Saunerie ;
Montpezat : Pont ainsi que les terrains inscrits sous les numéros 4, 1387, 45, 149 et 142 au cadastre de la commune l'environnant dans un rayon de 50 mètres ;
Moustier-Ste-Marie : Eglise ; Chapelle Notre-Dame de Beauvoir ; Cippe en pierre du XIVe siècle (station d'un ancien chemin de croix) près la chapelle Notre-Dame de Beauvoir ;
Noyers : Eglise du Haut-Noyers ;
Riez : Baptistère dit «Panthéon» ; Abside de la Chapelle St-Maxime, Portes d'Ayguières et St-Sébastien, Fontaine dite «de la Colonne» ; Quatre colonnes antiques surmontées d'un entablement ;
Saint-Geniez : Crypte de la Chapelle Notre-Dame de Dromont ; inscription dite de «la pierre écrite», gravée dans le roc dans le défilé de la Pierre Ecrite ;
Saint-Martin-de-Bromes : Tour de l'hologe ;
Saint-Michel : Chapelle du XII siècle clocher excepté ; chapelle Saint-Paul avec quatre collonnettes, disposées à l'intérieur ;
St-Paul-s-Ubaye : Eglise ; Eglise de Maurin ;
Saint-Pons : Eglise ;
Senez : Eglie ;
Seyne : Eglise ;
Simiane : Eglise ; Rotonde ;
Sisteron : Eglise ; Restes de l'ancienne enceinte de ville ; ancienne Citadelle ; rempart supérieur, tour de l'Horloge, chapelle et échauguette dite «Guérite du Diable» ;
Ubaye : Dolmen du Villard ;
Vergons : Chapelle du cimetière ;
Vilhosc : Crypte de la ferme du Prieuré.

Edifices Incrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques

Allemagne : Château ;
Banon : Vieux portail féodal ;
Castellane : clocher et nef de l'église Saint-Victor ; vieille tour carrée dominant la ville ;
Colmars : Vieux pont ;
Cruis : Eglise et les six arcazures de l'ancien cloître attenantes au mur méridional ;
Digne : Fontaine monumentale ;
Entrevaux : Eglise, Château ;
Estoublon : Abside de l'ancienne Eglise servant aujourd'hui de sacristie à l'Eglise ;
Forcalquier : Chapelle de l'ancien collège actuellement salle de cinéma ;
Ganagobie : Restes de l'abside de l'Eglise et les mosaïques du Prieuré ;
Manosque : Portail de l'Eglise Notre-Dame (vantaux compris) ; restes de la tour dite du Mont d'Or, située au Sud-Est de l'ancien château ; Porte Soubeyran (partie inférieure) ; Croix en pierre datée de 1516, située dans l'Eglise ;
Marcoux : Eglise ;
Puimoisson : Eglise ;
Riez : Escalier de l'hôtel de Mazan (16e siècle, rue Droite ;
Robion : Restes de la chapelle de Saint-Thyrse ;
Saint-Benoit : Pont de la Reine Jeanne ;
Senez : Fontaine située sur la place ;
Simiane : Portail du XVIIe siècle de la maison appartenant à M. Koubine ;
Sisteron : Eglise des Dominicaines de la Baume ;
Villeneuve : Eglise ;
Pierrevert : ancienne porte de l'enceinte (A. M. 27.10.37) ; Porte de l'Eglise (A. M. 27.10.37).

Sites et monuments naturels

Annot : Rochers et groupes de rochers suivants : 1) Massif de la Chambre du Roi jusqu'à Vers-la-Ville ; 2) Massif de la Chapelle de Vers-la-Ville jusqu'à la Beïte ; 3) Rocher dénommé «La Dent du Diable» ; 4) Rochers au cent marches et de Moulard ; 5) Massif de rochers au-dessus de la voie du chemin de fer ;
Castellane : Le Roc de Notre-Dame (parcelles cadastrales Nos 954, 956 976, 980, 982 à 986, 1002 et 1005 section B) ;
Riez : Plateau de Ste-Maxime avec le pré et les pins qui l'entourent ;
Sisteron : Ancienne citadelle, bâtiments, murs d'enceinte, bois et terrains à l'exception de ceux qui sont déjà classés comme monuments historiques ;
Forcalquier : Plateau de la Citadelle.

Le Préfet : Emile BABILLOT.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE AGRICOLE

Qui a droit au Congé payé en Agriculture ?

Parmi les lois sociales votées au mois de juin 1936 par le parlement, figure celle instituant un congé annuel payé, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture, en date du 20 juin 1936.

La base de la loi consiste, dans un certain nombre d'articles du code du travail qui se rapportent plus particulièrement aux congés annuels payés dans l'industrie et dans le commerce. Aux termes de ces articles peuvent bénéficier d'un congé annuel de 15 jours et 12 ouvrables, les ouvriers ayant un an de présence dans l'établissement au moment de l'ouverture de la période des vacances, et d'un congé d'une semaine les ouvriers ayant dans l'établissement au moment de l'ouverture de la période des vacances, et d'un congé d'une semaine les ouvriers ayant dans l'établissement industriel ou commercial, une durée de présence de six mois, toujours au moment de l'ouverture normale de la période des vacances dans l'établissement.

En ce qui concerne l'agriculture, l'article 2 de la loi renvoyait à un réglement d'administration publique, rendu après consultation des chambres d'agriculture et des syndicats agricoles mixtes ou ouvriers, le soin de déterminer les modalités d'application des congés payés aux ouvriers et employés des professions agricoles. On précisait seulement que des accords pourraient permettre des congés fractionnés.

Ce règlement d'administration publique a été pris le 26 septembre 1936.

On se trouvait donc devant les principes déjà établis en ce qui concernait l'industrie et le commerce, mais avec une faculté d'adaptation, pour tenir compte des particularités de la profession agricole.

Il a fallu user de cette faculté d'adaptation aussi largement que possible, pour arriver à un réglement qui, dans une question aussi nouvelle pour l'agriculture, permettrait de faire bénéficier les ouvriers du congé payé, sans nuire à la bonne marche des travaux.

La pratique des congés payés n'était pas d'usage courant dans l'agriculture française. Par contre, dans beaucoup d'autres pays sinon dans les lois, tout au moins dans les conventions collectives de travail agricole, les congés payés figuraient très fréquemment.

Les catégories de la profession qui bénéficient du régime agricole en matière de congés sont les mêmes que celles reprises par le décret-loi du 30 octobre 1935 qui a permis de délimiter exactement les professions agricoles, d'une part, et les professions industrielles et commerciales de l'autre.

Comment déterminer le droit au congé ? Dans l'industrie, c'est le régime du «tout ou rien» ; au moment de l'ouverture de la période des vacances que le ministère du Travail a fixée pendant la période juillet à octobre, l'ouvrier d'industrie n'a pas le bénéfice du congé, s'il ne jouit pas à ce moment de six mois ou d'un an de présence dans l'établissement.

En matière agricole, il a été prévu que les ouvriers ou employés des professions agricoles qui ont au moins douze mois de présence dans un même établissement ont droit à 15 jours de congé, dont 12 ouvrables et que s'ils ont moins de douze mois, mais plus de six mois, ils ont droit à un jour de congé par mois de présence. Ainsi a été institué un système beaucoup plus souple ; un jour de congé par mois de présence, à condition d'avoir au moins six mois de services continus dans l'exploitation. Ce sont donc les « services continus » qui ouvrent le droit au congé ; à savoir la période pendant laquelle le bénéficaire est lié à son employeur par un contrat de travail, verbal ou écrit, ou par un contrat d'apprentissage répondant au conditions fixées par la loi du 18 janvier 1929 sur l'apprentissage en agriculture. Les services continus ne sont pas interrompus par les jours de maladie, le repos de femmes en couches, les périodes obligatoires d'instruction militaire, et les absences autorisées. Par contre, il semble que la grève interrompe la période de service continus, d'après certains jugements déjà rendus, tout au moins en première instance.

On a fêté le bi-centenaire du parapluie, dû à l'ingéniosité de l'Anglais Jonas Hanway.
«Journaux».

A l'eau! A l'eau!

Si dans le monde il se promène
C'est grâce à l'ingénieux Jonas,
Nom prédestiné, n'est-ce pas,
Pour travailler dans les... baleines.

Il n'a pas, c'est un fait certain,
Pu recueillir tous les suffrages
Les uns boudent à son usage
D'autres ont pour lui le... pépin.

Depuis deux siècles il exerce
Alors le fait est positif,
Il n'a rien du jeune naïf,
Tombé... de la dernière averse.

Mais c'est un guignard sans pareil
Après 200 ans d'existence
Il n'a pu, quelle malchance,
Se faire une place... au soleil.

Il est certain qu'un tel outrage
A la longue rend coléreux,
Excusons donc le malheureux
Si parfois il est plein... d'orage.

Encore un détail. Il appert
Qu'il déteste manteaux et vestes
Caoutchoutés. Ceux-ci du reste
Ne lui firent que des... impers.

Il est aussi bien connu pour ne
Pas être très sérieux. Souvent
Quand sous la pluie et dans le vent,
Pressés, nous allons de l'avant
Lui, contrariant, se... retourne.

Il fait, même encore plus fort !
Cependant que sous le déluge,
Barbottant, loin de tout refuge,
Nous nous lamentons, il se... tort.

Tout de même, il nous est utile
Mais nous voudrions en avoir un,
Ceci m'apparait opportun,
Qui nous préserverait des tuiles.

Ces tuiles qui depuis toujours
Pleuvent sur nous en ribambelle
Et dont le nombre se révèle
Plus «imposant» de jour en jour.

Mais laissons cela ! Je désire
Que ma muse ne vous ennuie
Et qu'ayant fini de me lire
A vos lèvres monte un sourire
Aussi large... qu'un parapluie.

André TERRAT.

Entre eux ils ne sont pas commodes
Ils se brouillent en s'outrageant
Alors il est des braves gens
J'en connais, qui les... racommodent.

SERVICE BI-JOURNALIER

Sisteron-Digne

par VOLONNE

ATTENTION AU NOUVEL HORAIRE

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

ON DEMANDE :

un apprenti

patissier-boulanger, pour Nice.

S'adresser au bureau du journal.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

Union Sportive Dignois bat Sisteron-Vélo par 2 buts à 0.

Le dernier acte du Championnat de Provence (Groupe des Alpes) s'est déroulé à Sisteron sous des rafales de vent. Au sifflet de M. Latil, arbitre, excellent dans l'esprit du jeu, les Dignois engagent, la ligne d'avant privée de leur centre qui remplace dans les buts le goal titulaire, ne parviendra pas à scorer dans cette première mi-temps. Les avants jouent bien, mais en petites passes jusque sur la ligne blanche adverse, alors que des choots de loin auraient été de circonstance à cause du vent.

Au changement de camp et quelques inversions de place, les Dignois plus incisifs réaliseront par deux fois Sisteron passe franchement à l'attaque mais les demis dignois soutiennent leurs arrières fortement à l'ouvrage.

En général, match âprement disputé. Sisteron gagnerait à jouer en passes ; il ne faut pas oublier que le foot-ball est un jeu d'équipe.

A l'Union Sportive Dignoise, équipe de camarades, jouant avec cœur pour leurs couleurs.

⁂

Demain dimanche, toujours sur le Stade Municipal, match de foot-ball amical, entre les équipes premières du Stade Normalien de Gap et Sisteron-Vélo.

Coup d'envoi : 14 heures.

PEDALE SISTERONNAISE

Championnat de France. — La Pédale Sisteronnaise continuant tous ses efforts sportifs rappelle qu'elle organise, malgré son bal, un car pour tous ses supporters qui voudront assister au match de foot-ball de Sochaux-Marseille, qui aura lieu au Stade Municipal.

Prix des Places : Sisteron-Marseille, aller et retour : 35 francs.

Pour tous renseignements, voir au siège où au Café de Provence.

Dernier délai pour l'inscription : 24 février, à minuit.

⁂

Dernièrement dans nos murs, nous avons eu la visite du coureur Montuori qui fit maintes fois équipe avec Binda, Bartali, et tant d'autres. Aussi à ce sympathique coureur de l'Amical Club Aixois, société voisine et amie, la Pédale Sisteronnaise a offert un vin d'honneur samedi soir.

Dimanche dernier, nous avons eu le plaisir de le voir rouler avec nos coureurs Chastel, Massot, Bertagnolio et d'autres jeunes.

Demain dimanche, Montuori mènera l'équipe au grand complet à l'entrainement. Nul doute que ces sorties seront d'un grand profit pour les nôtres. Départ du siège à midi 30 très précise.

Cour d'Assises des Basses-Alpes

Rôle de la première session de la Cour d'Assises des Basses-Alpes s'ouvrant le mardi 8 mars 1938, à Digne, sous la présidence de M. de Comte, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, assisté de MM. Pinelli et Junes, juges.

Mardi 8 mars 1938, à 9 heures, Kulhandjian Onnik, 34 ans, cordonnier, demeurant à Digne, détenu, attentat à la pudeur. Ministère public M. Lapuyade, Procureur de la République. Défenseur : Me Bouquier.

Mercredi 9 mars 1938, à 9 h., Mesmoudi Mohamed, 45 ans, demeurant à Chaudon-Norante, détenu, meurtre. Ministère public : M. Rozan, substitut de M. le Procureur de la République. Défenseur : Me Cazères.

L'Almanach Mathieu de la Drôme

est en vente à la Librairie Lieutier.

Les multiples devoirs des hôteliers

La Fédérations des syndicats des hôteliers, limonadiers et restaurateurs des Hautes et Basses-Alpes, rappelle à ses adhérents leurs devoirs les plus impérieux qui sont les suivants :

Hôteliers, débitants, restaurateurs n'oubliez jamais que vous devez :

— Afficher les prix de location des chambres dans le bureau ou dans le hall ; afficher le prix de location dans chaque chambre ; afficher le prix de la pension dans la salle de restaurant ; afficher l'ordonnance pour les étrangers ; afficher la loi sur l'ivresse ; afficher la contenance des verres ; afficher le tableau-horaire pour le travail de votre personnel ; tenir un registre pour l'inspection du travail, nom, prénoms, et autres renseignements sur votre personnel ; tenir des registres de comptablilité.

Vous devez encore :

Exiger la carte de travailleur pour un employé étranger ; exiger la carte d'immatriculation aux assurances sociales ou faire la déclaration dans la huitaine de l'embauche ; déclarer votre personnel à la caisse de compensation des allocations familiales; déclarer le montant des indemnités et salaires à la caisse de compensation des allocations familiales ; déclarer vos enseignes lumineuses.

Payer votre cotisation des assurances sociales dans la première décade du trimestre; payer sitôt fixation le montant de la quote-part, pour les allocations familiales ; payer votre personnel au moyen du carnet de paye.

Et surtout : faire de la publicité pour votre région.

Mais aussi : être assurés pour les accidents du travail ; être assurés pour la responsabilité civile ; être assurés pour la responsabilité en cas de vol ; être assurés contre l'incendie ; être assurés pour les glaces ; conserver vos livres de police pendant cinq ans ; conserver vos livres de comptabilité pendant cinq ans.

En cas ce cession de fonds vous devez encore prévenir le propriétaire ; prévenir le percepteur ; prévenir la Cie des eaux ; prévenir la société du gaz ; prévenir la Cie de l'électricité ; prévenir les compagnies d'assurances ; prévenir le Tribunal de commerce (registre du commerce) ; prévenir le Syndicat.

Mais n'oubliez jamais que vous devez être syndiqués. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Issaurat, secrétaire général de la Fédération, 30 bis, rue Carnot, Gap.

Chronique Locale et Regionale

SISTERON

Comité départemental des Mutilés et Anciens Combattants. — Réunion du bureau du conseil d'administration à Manosque. — Le bureau s'est réuni à Manosque le dimanche 13 février, à l'appel et sous la présidence de Me Buffet-Delmas.

Etaient présents : MM. Roche et Julien, vice-présidents ; Julienne, secrétaire général ; Estève, trésorier général ;

Excusés : MM. Lombard, secrétaire-adjoint ; Bourrillon, trésorier-adjoint.

Le bureau avait à son ordre du jour les questions suivantes :

— Dernière mise au point des statuts de l'U. B.-A., avant envoi à l'imprimerie, suivant les décisions prises à la réunion du conseil d'administration du 7-11-37 à Digne.

— Liquidation des comptes des deux anciennes fédérations fusionnées ;

— Examen de la date et du lieu à proposer au conseil pour le congrès 1938.

— Questions diverses.

Un compte-rendu in extenso du procès-verbal de la séance sera adressé prochainement à MM. les présidents de toutes les associations de l'U. B.-A. qui voudront bien en faire part à tous les camarades.

CHEZ LES SCOUTS. — La dernière séance de la Fête du Groupe, aura lieu demain dimanche 20 février, à 15 heures, dans la salle de la Rue de la Mission.

Primes à l'oléïculture. — Les propriétaires d'oliviers des communes de Sisteron et d'Entrepierres sont priées de se présenter de suite à la perception pour percevoir la prime qui leur est dûe. Ils devront se munir du bulletin délivré par la mairie.

Caisse Chirurgicale de Nice. — Les adhérents à la caisse chirurgicale de Nice (section de la société de secours mutuels de Sisteron) sont priés de verser leur cotisation de l'année 1938 chez M. Paul Bertrand trésorier, rue du Jalet, Sisteron, avant le 30 Mars.

Nous leur rapppelons qu'à défaut du paiement de leur cotisation ils seront rayés du contrôle de la Caisse chirurgicale et perdront ainsi tous leurs droits en cas d'opération.

Consultation de Nourrissons. - La consultation sera ouverte aujourd'hui samedi 19 février, de 10 à 11 heures.

Soirée de Gala. — Salle des Variétés. — Nous sommes heureux d'annoncer que les demoiselles du Cercle Toutes-Aures de Manosque, donneront, mardi 22 février, en soirée dans la salle des Variétés, une grande représentation de

LA FEMME AUX YEUX FERMES

drame sensationnel en un Prologue et 8 tableaux tiré du célèbre roman de Pierre l'Ermite.

C'est une pièce de grand style qui a eu l'honneur des scènes les plus opulentes remportant partout un succès hors pair.

Le groupe artistique des Demoiselles de Manosque vient de faire deux fois de suite salle comble à Manosque même.

C'est que l'œuvre interprétée avec art est de très haute valeur morale et scénique. Tour à tour les rires succèdent aux plus vives émotions. Scènes touchantes à Paris, au bord de la mer, Villa Turlututu, sur une place de Chamonix ; scène d'incomparable grandeur au milieu même des glaciers du Mont-Blanc.

Ces glaciers occupant toute la scène serviront de cadre unique aux évolutions des artistes. Ce sera du nouveau, du beau, du vraiment jamais vu.

Rendez-vous donc à la salle des Variétés, mardi 22 février en soirée

Bureau 19 h. 30,

Rideau 20 h. 30.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Pendant la semaine écoulée il a été distribué 4 tabliers ce qui porte à 157 les effets distribués.

Dons reçus : anonyme 5 frs. Le total des dons en espèces depuis le 22 octobre 1937, s'élève à 2283 francs. Ces chiffres prouvent l'intérêt que porte le public Sisteronnais à l'Ecole Laïque. Le comité remercie vivement tous les amis de l'Ecole de leur générosité et de leur sympathie qui est un précieux encouragement pour continuer l'œuvre entreprise.

Patronage. — Pour assurer la garde des enfants il a été formé dix équipes de trois personnes qui se relayeront tous les jeudis dans l'ordre de leur numéro.

Composition des équipes : 1ère) Mesdames Saury, Arnaud, Aubergat;
2) Ferrand, Lévesque, Manteller ;
3) Fabre A., Bardonnenche, Davin;
4) Autant, Laugier, Audibert ;
5) Fauque, Tron, Put Maximim ;
6) Fabre Marthe, Bouveris, André ;
7) Chauvin Denise, Saturnin, Put Eugène ;
8) Nicolas F., Brun (garage), Bernard Rose ;
9) Goulin, Bonnefoy, Chabran ;
10) Vinciléoni Grac, Coustier.

Les équipes 1re et 2me ayant assuré leur tour de service les 10 février, l'équipe 3me assurera le service le 24 et ainsi de suite en suivant l'ordre de leur numéro. Il sera facile à chaque équipe de connaitre son tour de service. Lorsqu'une dame ne pourra, pour une cause quelconque, assurer son tour elle n'aura qu'à prier sa plus proche voisine de la remplacer.

La garde pour le dimanche est à l'étude.

DISTINCTION. — Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de l'Instruction Publique, nous relevons avec plaisir le nom de M. Emile Paret, maire et conseiller général de Sisteron, qui est nommé Officier d'Académie. Toutes nos félicitations.

© VILLE DE SISTERON

Heureux Evénement. — Le public Sisteronnais apprendra avec plaisir l'heureux évènement qui vient de se produire au sein de notre société musicale «Les Touristes des Alpes».

A la suite de pourparlers entrepris depuis quelques temps entre les autorités musicales et un groupe de vieux musiciens au repos, ces derniers, ont repris vendredi dernier le chemin de la salle des répétitions accompagnés de M. Emile Paret, maire et vice-président de la société.

Courtoisement reçus par leurs camarades, ils prirent place au milieu d'eux. Après l'exécution du programme qui sera joué le dimanche 27 courant dans la salle de l'Eldorado, M. Paret, en l'absence du président Clergue, éloigné momentanément de la musique pour raison de santé, souhaita en termes cordiaux et choisis la bienvenue à ses anciens camarades de pupitre, et, parlant au nom de la musique il ajouta : « que la rentrée de nos camarades soit le signe d'une parfaite entente et d'une prospérité nouvelle pour les Touristes des Alpes qui occupèrent toujours la première place dans le département ».

Répondant au nom de ses camarades qui comme lui, reprenaient leur place aux Touristes des Alpes, M. Lieutier a remercié M. Paret, des paroles aimables qu'il venait de prononcer et de l'excellent accueil que leur réservait les musiciens, il termina en ces termes : « Notre présence aux Touristes des Alpes indique que, oubliant le passé, nous nous souvenons seulement que nous sommes de vieux Sisteronnais et de vieux musiciens, comme autrefois nous travaillerons tous ensemble pour Sisteron et pour la musique ».

A l'issue de la répétition, M. Autan, membre honoraire et père d'un jeune musicien, qui avait assisté à cette réconciliation, offrit une coupe de champagne, au Café National, à tous les musiciens qui levèrent leur verre à la prospérité des Touristes des Alpes, à la santé du Président et à son prompt retour, au généreux mécène qui scella ainsi cette reconciliation.

Les Touristes des Alpes se ressentiront certainement de cet appoint ; aux prochains concerts qui auront lieu cet été le public manifestera sa joie en applaudissant cette phalange qui comme auparavant tiendra sa place dans le monde musical Bas-Alpin.

Coordination des Transports. — Organisation d'un contrôle spécial sur les transports privés de marchandises par route. — Aux termes de l'article 3 du décret du 31 décembre 1937, tout véhicule utilisé pour des transports privés de marchandises devra être muni d'un carnet à souches dit «carnet de bord».

Ce document, à feuillets détachables, portera pour chaque voyage, sur le feuillet de la souche, les indications ci-après :

Nom du propriétaire ;
No d'immatriculation du véhicule ;
Lieu et date du départ ;
Nom et adresse de l'expéditeur ;
Nom et adresse du destinataire ;
Nature du chargement ;
Signature de l'expéditeur.

Les entrepreneurs de transports privés de marchandises devront être en mesure de présenter le carnet de bord à toute réquisition des agents ayant qualité pour poursuivre les infractions aux lois et décrets relatifs à la coordination des transports ferroviaires et routiers et notamment la gendarmerie.

Des instructions sont données aux services de police, de gendarmerie et de contrôle, pour qu'a partir du 15 février, toutes infractions au décret du 31 décembre 1937 soient réprimées.

Il appartient aux transporteurs de se procurer des formules de carnet de bord dans le commerce.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

Heure d'été. — Le Journal Officiel a publié un décret aux termes duquel l'heure légale sera avancée de soixante minutes dans la nuit du 26 au 27 mars 1938 à 23 heures. L'heure normale sera rétablie dans la nuit du 1er au 2 octobre 1938, à 24 heures.

Les Alpins du Vaucluse. — L'assemblée générale s'est tenue le 13 février au Café de Paris, sous la présidence de Me Hugues. Après une allocution du président, suivie du compte-rendu financier du trésorier M. Guigou, et du compte-rendu moral du secrétaire général, M. Jauffret-Veyan, qui a fait connaitre qu'ayant transféré depuis le 1er octobre dernier, son domicile à Riez, et devant résider en majeure partie à Nice et peu en Avignon, il y avait lieu de le remplacer ainsi que M. Fagnani, vice-président qui va habiter Marseille. Le nouveau bureau est ainsi composé :

Président : Me Hugues, notaire à Sorgues ;

Vice-présidents : Mme Perrot, 46, rue Paul Sain (Basses-Alpes) ; M. Labastie Charles, 4, rue Neuve St-Charles (Hautes-Alpes) ; Mademoiselle Converset Yvonne, 25 rue Roger Salengro (Alpes-Maritimes) ; M. Taurelle Marcel, employé à l'hôpital de Psychiatrie, à Montfavet, (Var) ;

Secrétaire-général : Fenouil Robert, boulevard Raspail, 41 ;

Secrétaire-adjoint : Fenouil Albert, 98 rue Joseph Vernet ;

Trésorier : M. Guigou Joseph, bijoutier, place du Change ;

Trésorier-adjoint : Ravel Emmanuel, 39, rue de Provence.

Rendez-vous est pris pour demain dimanche 20 février, à 15 h. 30, pour le gâteau des rois, suivi d'une sauterie, à laquelle participeront les élèves Bas-Alpins de l'Ecole Normale ; chacun s'est promis de faire une active propagande pour que l'assistance soit encore plus nombreuse que l'année passée ; se faire inscrire chez le trésorier en versant la participation individuelle de cinq francs.

Mme Mariaud, de passage à Avignon avait tenu à assister à la réunion, apportant le souvenir de son mari le professeur de dessin du Lycée dont on conserve en Avignon le meilleur des souvenirs.

Une superbe notice sera dimanche remise à chaque assistant, offerte par l'Union Départementale des Ski-Clubs Bas-Alpins dont l'aimable et très actif secrétaire général de la préfecture, M. J. Deveaud est l'animateur.

Allocations Familiales. — Le Conseil d'administration de la caisse porte à la connaissance des employeurs et salariés du commerce et de l'industrie des Hautes-Alpes et Basses-Alpes qu'il a décidé :

1) Le relèvement du barême des allocations qui, à dater du 1er janvier 1928 sera le suivant :

Quand plusieurs salaires entrent au foyer : 1 enfant, 25 fr. par mois ou 1 fr. par jour ; 2 enfants, 60 fr. par mois ou 2 fr. 40 par jour ; 3 enfants, 150 fr. par mois ou 6 fr. par jour ; 4 enfants, 275 fr. par mois ou 11 fr. par jour et 125 fr. de plus par enfant et par mois, au-dessus du 4me.

2) L'adoption d'un 2me barême destiné à favoriser le retour de la mère au foyer. Ce barême sera servi dans les familles où la mère travaillant actuellement depuis au moins 12 mois, consentira à retourner à son foyer.

Ce barême est de : 1 enfant, 50 fr. par mois ou 2 fr. par jour ; 2 enfants, 125 fr. par mois ou 5 fr. par jour ; 3 enfants, 300 fr. par mois ou 12 fr. par jour ; 4 enfants, 475 fr. par mois ou 19 fr. par jour, et 125 fr. de plus par mois pour chaque enfant au-dessus du 4me.

Syndicat d'élevage Ovin des Basses-Alpes. — Il est porté à la connaissance des adhérents qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire du syndicat départemental d'Elevage Ovin aura lieu le samedi 26 février à 9 heures du matin, salle du café des Sports, à Digne.

A la première réunion tenue le 6 février, le nombre trop restreint de présents, n'a pas permis d'élaborer d'une façon précise le programme d'action du syndicat pour l'année 1938.

Il est regretable de constater que trop d'agriculteurs ne suivent pas avec plus d'assiduité les manifestations professionnelles qui devraient les intéresser au plus haut point.

Une assemblée générale extraordinaire suivra l'assemblée ordinaire avec comme ordre du jour la modification des statuts.

CASINO-CINEMA

Cette semaine :

ACTUALITES-PARAMOUNT

Deux Grands films

Anny a le béguin

avec Anny Ondra.

Le film que Jean Gabin voulait tourner. La réputation de Jean Gabin n'est plus à faire. Ses dernières créations et notamment la composition pleine de force et d'âpreté qu'il vient de faire dans Gueule d'Amour, l'ont classé d'emblée au tout premier rang de nos vedettes. Actuellement Gabin est un des artistes les plus aimés, non seulement en France, mais dans le monde entier.

La semaine prochaine : Danielle Darrieux, dans PORT-ARTHUR, avec Charles Vanel et A. Wohlbruck
Une ardente aventure d'amour et d'espionnage pendant la guerre Russo-japonaise de 1904.

Remerciements. — M. Cabanès, entrepreneur à Sisteron, adresse ses sincères remerciements à la subdivision des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'à toutes les personnes qui, lors de l'incendie qui s'est déclaré à son garage aux plantiers, le jeudi 10 février, ont spontanément prété leur concours et sont parvenues à empêcher son extension qui aurait pu avoir de graves conséquences.

En reconnaissance envers les pompiers, M. Cabanès a versé à leur caisse la somme de 50 francs.

Remerciements à M. Cabanès.

Crédit agricole. — Les membres adhérents à la caisse locale du crédit agricole de Sisteron, sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 27 courant, à 10 h. et demie, à la Mairie de Sisteron, sous la présidence de M. Martin-Bret, président de la Caisse Régionale des Basses-Alpes, assisté de M. Rey, de la caisse régionale.

Renouvellement du bureau.

Présence urgente.

ETAT-CIVIL

du 11 au 18 février

PUBLICATION DE MARIAGES

Pierre Marcel Edouard Delarue, chauffeur poste rurale, demeurant et domicilié à Sisteron, et Claire Juliette Borrély, couturière, demeurant et domiciliée à Sisteron.

MARIAGES

Alphonse Marius Ernest Bocage employé à la Sté E. E. L. M., demeurant et domicilié à Marseille, et Henriette Marie Allemand, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

DÉCÉS

Victor Désiré Chabrier, 79 ans, hôpital. — Louis Maurel, 72 ans, hôpital. — Honoré Giraud, 90 ans, hôpital.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Paul HEYRIES, née Roman, et sa Mère, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de Monsieur

Paul HEYRIES

leur époux et gendre regretté, décédé à Sisteron le 9 février, à l'âge de 50 ans.

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

Double crime sur la ligne Maginot

Une angoissante aventure se déroulant dans le cadre des forts de la fameuse « Ligne Maginot ».
avec Véra Korène, Victor Francen et Fernand Fabre.

Ce film est le premier et le seul dont l'action se déroule sur la «Ligne Maginot».

En première partie :

Le danseur masqué

Quelques uns des programmes qui seront présentés à l'écran cette saison :

LE ROI, avec Gaby Morlay, Raimu et Duvallés ;
AU SERVICE DU TZAR ;
SAN-FRANCISCO ;
FRANÇOIS Ier, avec Fernandel ;
REGAIN, avec Fernandel ;
LES ROIS DU SPORTS, avec Fernandel, Raimu et Jules Berry ;
LA GRANDE ILLUSION, avec Jean Gabin et Eric Von Strohem ;
GRAND AMOUR DE BETHOWEN avec Harry Baur, etc..

Avis aux propriétaires

Si vous désirez vendre votre propriété, votre domaine, fonds de commerce, adressez à l'Agence

HENRI JAOUL, Avenue Gambetta, DIGNE

qui a des demandes d'achats .

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

LES OBJETS DE COTILLONS TELS QUE SERPENTINS, GUIRLANDES, BALLES, FLEURETTES, etc..

sont en vente à la Librairie Lieutier Rue Droite, Sisteron.

Charles FERAUD

T. S. F.

Rue Droite — SISTERON

Ventes — Echanges — Réparations

Renseignement utile

Dans l'arsenal si compliqué de la pharmacie, il existe un remède simplement peu couteux qui réussit merveilleusement dans les maladies des bronches et des poumons : c'est la Poudre Louis Legras qui dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Prix de la boite 5 fr. 90 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON 28 février, Modern' hôtel des Acacias ;

LARAGNE, jeudi 3 mars, Grand hôtel Moderne ;

DIGNE, Lundi 5 mars, hôtel Boyer-Mistre.

— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie — GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

2me tranche 1938

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

Tous les Imprimés
Tous les Timbres en Caoutchouc
Tous les Livres
Toutes les Fournitures Scolaires

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, a
— — SISTERON — —

Les Fonctionnaires, Agents des Services Publics, les Corps élus et constitués doivent pour leurs assurances automobiles
— s'assurer à la —

GARANTIE MUTUELLE DES Fonctionnaires et Services Publics

Pour renseignements s'adresser :
Fernand JAUFFRET-VEYAN
4, rue Neuve St-Charles, AVIGNON
téléph. 20-58

— *L'Eté aux Mées et à Riez.* —

DU GOUT DES PRIX
DE LA QUALITE

Une seule adresse :

Ladislas VIDA
tailleur

Rue de Provence — SISTERON

COMPLETS ET PARDESSUS
haute nouveauté
Draperies Française et Anglaise.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Contes et Légendes de nos Alpes
par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.2
Sisteron, station :

Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES souffrez

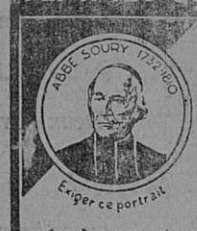

de Maladies intérieures, Métrite, Fibromes, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Reprenez courage

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
C'EST LE SALUT DE LA FEMME

Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY,

Elle vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.15

Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PROPRIÉTAIRE NE LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS
(Réponses à nos lecteurs)
vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES
font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60 Le traitement complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGÉOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

en vente à la Librairie LIEUTIER.

Quel cumulard ce monobouton!

Les anciens boutons effectuaient péniblement un, parfois deux réglages. Le monobouton, lui, assume tous les réglages essentiels du poste. Et cela, automatiquement, sans erreur, en quelques secondes.

Le monobouton, poste de commandement du récepteur.

PHILIPS

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence — SISTERON — Téléphone 101
Station Service — Station Service

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à

L'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
58 Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1804 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes operations de Banque et de Bourse
Avances aux Eleveurs —

R. C. SEINE 04.402

Pour le prochain tirage de la

LOTERIE NATIONALE

prenez votre chance !

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire :

© VILLE DE SISTERON